Le Petit Messinois

Numéro 148 - Décembre 2021

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève – 54850 MESSEIN
Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE
Rédacteur : Daniel LAGRANGE
Site : www.messein.fr
Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : juin 2020

INAUGURATION DU CLUB HOUSE DES TERRASSES DES MILLERIES

L'Association Syndicale Libre (ASL) représentée par son Président, M. BLIN LACROIX, et le cabinet Devaux, gestionnaire de copropriétés, ont eu le plaisir d'inaugurer le club-house des résidences seniors des Terrasses des Milleries de Messein ce samedi 11 décembre.

Pour l'occasion, une délégation municipale avec à sa tête Daniel LAGRANGE, maire de Messein, accompagné de Mme KOZEL, adjointe à l'environnement, et de Mme FONTAINE, vice-présidente du CCAS, était présente.

Attendu depuis de nombreux mois par les propriétaires et les locataires, le club house a vocation à rendre de multiples services aux résidents et à créer du lien entre eux. Ce lieu chaleureux, symbolise le collectif au milieu des résidences individuelles.

A cette fin, l'ASL s'est entourée de l'association d'aide à la personne L'Esprit Tranquille. Son salarié, M Didier Henry, personne ressource et facilitateur de lien entre les résidents, est présent trois fois par semaine au club house. Sa présence et son relais sont déjà grandement appréciés par les habitants. L'ASL et l'association L'Esprit Tranquille souhaitent développer au sein du club-house des projets d'animation sociale avec des ateliers divers (jeux de société, découverte informatique, bibliothèque) au service des résidents des Terrasses de Milleries.

Déposer votre demande d'autorisation d'occupation des sols par voie dématérialisée, c'est possible dès le 1er janvier 2022 !

⇒ Pourquoi déposer une demande d'autorisation d'occupation des sols ?

En tant qu'habitant, si vous avez un projet de construction ou si vous souhaitez être informé de la constructibilité d'une parcelle, vous devez déposer une demande d'autorisation d'occupation des sols (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir).

⇒ Comment déposer son dossier d'autorisation d'occupation des sols ?

Votre demande se dépose toujours auprès de la mairie où se situe le projet :

- soit en version dématérialisée sur le site dédié auquel la mairie aura accès.
- soit en version papier en 2 exemplaires (dépôt en mairie ou par courrier à l'adresse de la mairie)

Aucune demande d'autorisation d'urbanisme ne pourra être envoyée par mail.
Le dépôt des dossiers nécessite la validation de conditions générales d'utilisation qui régissent notamment les types de fichier (pdf, jpg, jpeg, png) et leur volume (10MO maximum par document).

⇒ Quels sont les atouts de la dématérialisation ?

- dépôt en ligne 7/7J
- accusé d'enregistrement adressé au pétitionnaire pour sécuriser la bonne réception de la demande
- dossier à compléter en ligne avec un guide automatique, y compris précision sur les pièces à joindre (risque d'incomplétude réduit)
- possibilité de remplir le dossier à son rythme grâce à un enregistrement intermédiaire jusqu'à l'envoi définitif
- après envoi, suivi des étapes d'instruction du dossier
- envoi du dossier par les professionnels facilité (ex : plans réalisés par les architectes ou les géomètres…)

DEPOSER SA DEMANDE EN LIGNE
https://terresdelorraineurbanisme.goesphere.fr
+ infos : contacter votre mairie aux heures d'ouverture

Financé par
GOUVERNEMENT
PAYS DU SAINTOIS
Communauté de communes
moselle et madon

LES PERMANENCES DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

aménagement Urbanisme
TERRES DE LORRAINE

Lors de permanences, le service instructeur Terres de Lorraine Urbanisme se tient à disposition, aux côtés des communes, pour conseiller et accompagner dans la préparation des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir...).

POURQUOI ?

- **Accompagner** tout porteur de projet le plus tôt possible,
- **Renseigner** sur les règles d'urbanisme,
- **Guider** dans la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'occupation des sols et sur les pièces à fournir,
- **Expliquer** les motivations d'un avis rendu par le service instructeur.

POUR QUI ?

- Habitant pétitionnaire
- Tout organisme qui vient dans le processus de construction : architecte, lotisseur, aménageur...
- Elu municipal et personnel municipal

QUAND ?

- **Jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Tantonville**
  - avec Pauline TOUSSAINT à la CC du Pays du Saintois, 21 rue de la gare
- **Jeudi après-midi de 14h00 à 17h00 à Colombey-les-Belles**
  - avec Laura MARTIN à la Mairie de Colombey les Belles, 5 Rue Alexandre III
- **Vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Neuves-Maisons**
  - avec Yannick PAQUIN au siège administratif de la CC Moselle et Madon, 145 rue du Breuil

COMMENT ?

Contacter le service instructeur pour fixer un rendez-vous au lieu et jour souhaité.
Ainsi l'instructeur disposera du dossier et des renseignements utiles lors de la permanence.

Contact standard : Lundi après-midi, mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi, vendredi matin
Tel. 03 54 95 65 95 ou accueil@tdlu.fr

145, rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons
Accueil téléphonique : mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h

Recensement de la population 2022

La commune de Messein procédera au recensement de sa population à partir du 20 janvier 2022

RECENSEMENT de la population

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

POUR L'ÉTAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Définir les politiques publiques nationales

POUR LES COMMUNES

Établir la contribution de l'État au budget des communes

Définir le nombre d'élus au conseil municipal

Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

Ouvrir de nouveaux commerces

Construire des nouveaux logements

Pour l'ensemble de la population

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE

Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie

Constitution de la liste des adresses à enquêter

Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE

Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)

Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE

Certification de la collecte par le maire

Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)

Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee

Communication des chiffres aux maires et au grand public

Informations Fêtes de fin d'année

Dates	Mairie	Agence Postale
Du 20 au 23 décembre 2021	**Ouvert**	**Service minimum*2**
Vendredi 24 décembre 2021	**Fermé**	**Fermé**
Du 27 au 30 décembre 2021	**Service minimum *1**	**Ouvert**
Vendredi 31 décembre 2021	**Fermé**	**Fermé**

***1 Service minimum = Éco sacs - Pesticide**
***2 Service minimum = dépôt de colis prépayés et retrait de colis et recommandés**
Pour les autres opérations se rendre au Bureau de Poste de Neuves-Maisons

Rétablissement du port de masque obligatoire depuis le lundi 15 novembre 2021.

Pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et des sorties des écoles et des crèches.
Selon arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2021

Le port du masque est également obligatoire dans les rassemblements de toute nature sur la voie publique, les marchés non couverts, les brocantes, les ventes au déballage et le fêtes foraines.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site de la commune : www.messein.fr

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

L'intoxication au monoxyde de carbone survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole…),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, voici quelques conseils de prévention à adopter :

ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL

Considérant les risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics à l'occasion de la période des festivités de Noël et du Nouvel an, le préfet de Meurthe-et-Moselle a pris un arrêté qui prévoit :

- l'interdiction de l'utilisation des pétards et artifices de divertissement par les **particuliers** pour les périodes :
  - **du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 26 décembre 2021 inclus**
  - **et du vendredi 31 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus,**

- l'interdiction du transport de ces artifices dans les transports publics.
- l'achat et la vente au détail, l'enlèvement et le transport de tous combustibles, gaz inflammables, carburant par jerricanes ou récipients divers et portables sont interdits pour les périodes indiquées ci-dessus.

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à Élia,
née le 15/11/2021.
Félicitations aux parents
OLIER LOUKOMBO Hubert et Sabrina

Bienvenue à Rama-Karine,
née le 20/11/2021.
Félicitations aux parents
TANNEUR Pascal et
BODIAN Djeneba

Service civique

Le contrat du service civique qui a aidé Aurore Mourot et Chloé Astorg dans l'animation de l'accueil ados se termine le 18 décembre prochain. Nous profitons de cet article pour remercier Léa Barthélemy pour son implication dans le projet ados tant auprès des ados que durant les accueils du vendredi et les vacances scolaires, dans les "chorégraphies" proposées lors de différentes manifestations de la commune ainsi que lors des différentes activités proposées aux ados.

C'est pourquoi, nous sommes de nouveau à la recherche d'un nouveau service civique pour aider Aurore et Chloé.

Si vous avez envie de vous engager dans ce projet pour accompagner les jeunes, leur proposer des activités, communiquer sur les réseaux sociaux, etc… n'hésitez pas à déposer votre candidature sur le site du service civique : https://www.service-civique.gouv.fr – Onglet "Trouver ma mission" – Il suffit de taper "Messein" dans le moteur de recherche.

La municipalité a mis en place un temps d'accueil hebdomadaire, le vendredi soir, pour les ados de la commune ainsi que des activités durant les vacances scolaires. L'objectif principal de ce projet est de recréer un lien social entre les ados (tranche d'âge entre 11 et 18 ans) de la commune et de créer un lien social avec les différentes générations de la commune. Afin de mener à bien cet objectif, le volontaire participera physiquement aux accueils du soir et des vacances scolaires, certains week-ends et lors de certaines animations communales. Il se chargera de la mise à jour quotidienne des réseaux sociaux déjà existants (page Facebook, WhatsApp, ...), de la communication à destination des ados et des parents (réalisation de flyers, de fiches d'inscriptions, prospection auprès des ados de la commune sur les lieux stratégiques, etc...) ainsi que du suivi administratif de quelques dossiers. Le volontaire s'appuiera sur la coordinatrice du projet ainsi que sur l'animatrice ado pour mener à bien ses missions. Il devra rendre compte régulièrement et lors de réunion en présentiel à l'équipe.

https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/maintenir-la-dynamique-du-projet-ado-a-lechelle-de-la-collectivite-61aa8aa436eab40037593da1

Pour toutes les informations sur le projet, les missions de l'animateur, le service civique, … UNE SEULE ADRESSE : animations@messein.fr

ÉCOLE / BASE NAUTIQUE ET DE PLEIN AIR

Gabriel, le directeur de la base nautique et Marcellin vont animer des cycles de sport à l'école.

Marcellin encadre des cycles d'initiation et de perfectionnement à l'école pour les classes du CP au CM2 depuis novembre et jusqu'en mars 2022.

Des sorties de fin d'année seront également réalisées en mai et juin à la base nautique de Messein.

De plus les élèves de CM2 ont pu profiter de l'organisation du Championnat de France de Bike and Run organisé à Messein pour s'initier à la discipline. Ils ont réalisé deux séances d'initiation et d'entraînement.

Le 18 novembre, tous les élèves ont réalisé une compétition de Bike and Run par équipe de deux. Tous ont été encouragés par les étudiants ayant couru le matin même pour le Championnat de France Universitaire.

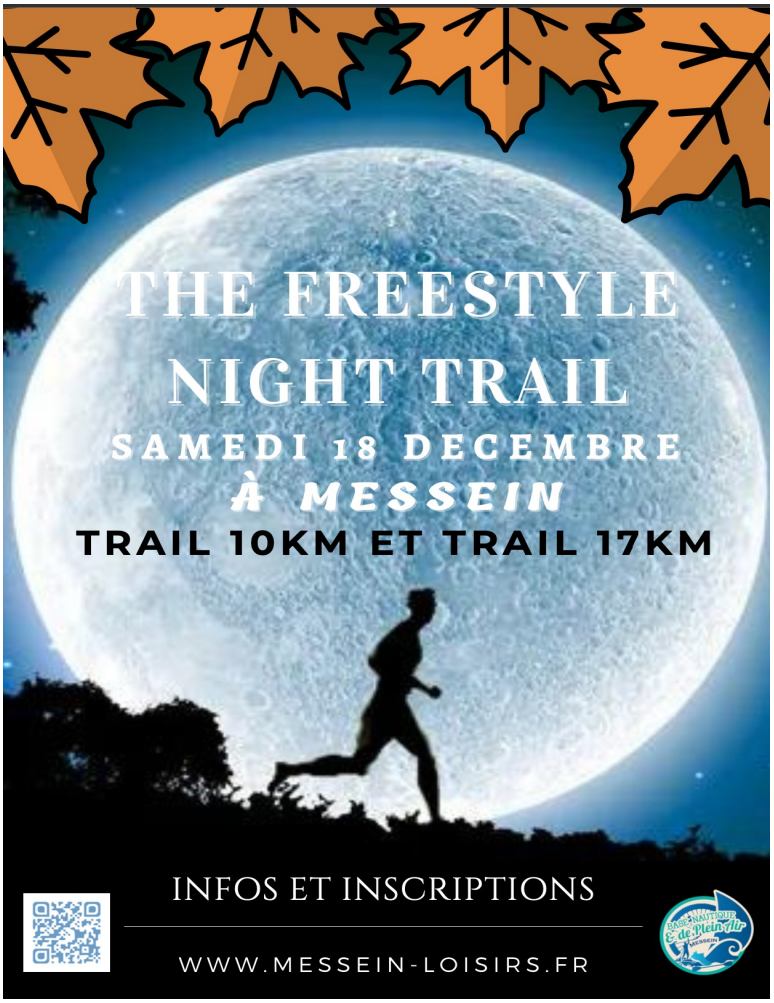

Prochain marché
des producteurs locaux :
vendredi 17 décembre
à NEUVES-MAISONS
de 16h à 20h
Halle couverte ou
parking de l'église.

Calendrier des collectes 2022

Ils seront distribués par la poste dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre. La version informatique sera disponible dans les jours à venir sur le site ou le Facebook de la CCMM.

Les déchets et les euros

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) se décompose en une part fixe (base foncière de l'habitation multipliée par le taux de TEOM 8,5%), et une part variable (volume d'ordures ménagères produit multiplié par le nombre de collectes).

Pour comprendre cette répartition, vous pouvez utiliser le simulateur de calcul basé sur la base foncière, le type de collecte et le nombre de fois où la collecte est effectuée mis en ligne sur le site de la commune www.messein.fr

"Verre" les fêtes

Les fêtes de fin d'année génèrent beaucoup de bouteilles en verre, et entrainent une saturation des conteneurs à verre, les déposer au sol ralentit le service de collecte. Merci de, soit les déposer dans un conteneur à proximité, soit d'informer le service de collecte (03 54 95 62 41) et de faire votre apport quelques jours plus tard.
De même pour les points d'apport volontaire papier.

N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE SAPIN

RECYCLEZ-LE !

Sapins de Noël, collecte après la fête

La commune en lien avec la COVALOM (la société de collecte des déchets de la CCMM) mettra à votre disposition, une zone de collecte de vos sapins de Noël naturels **à côté de la benne à déchets verts, rue des Pâquis.**

Il sera interdit d'y déposer des sapins artificiels, des sapins couverts de neige artificielle ainsi que tout sac et lien plastiques (idem dans la benne à déchets verts)

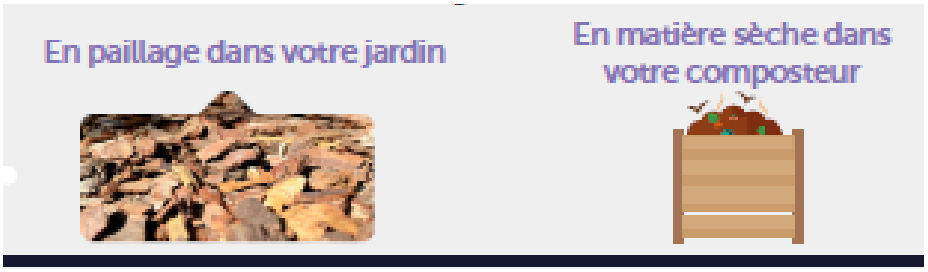

Pour tous renseignements, contactez le 03.54.95.62.41

Qualité du tri des emballages

Selon la dernière campagne de caractérisation du contenu des sacs jaunes, 81 % des sacs sont recyclés ou valorisés. Bravo aux habitant(e)s de Moselle et Madon !

"Plastique, métal, carton, tous les emballages se trient", ce nouveau geste fait maintenant partie de votre quotidien. Attention aux erreurs persistantes qui perturbent la chaine de tri : masques, jouets, objets volumineux, restes alimentaires… à composter, à mettre dans les ordures ménagères ou en déchetterie.

Hiver, froid et chauffage d'appoint

Pour prévenir les risques d'incendie ou d'explosion, les bidons de carburant de chauffage d'appoint sont à déposer en déchetterie, pour être pris en charge dans la filière dédiée.

Repair'café

Un aspirateur qui s'essouffle ? Un grille-pain grillé ? Un bouton décousu ? Jeter, pas question ! Venez avec vos objets en panne, des bénévoles essayerons de les réparer avec vous pour leur donner une seconde vie.

- Vendredi 10 décembre, 18h - 20h30, salle des fêtes de Bainville-sur-Madon, rue Jacques Callot en face du bistrot : organisé par l'association RDV à Bainville. Contact : rdv.bainville@gmail.com

- Mardi 14 décembre, 18h - 20h, salle Jeanne d'Arc (en face de l'église), rue du pressoir à Chavigny : organisé par la MJC des Castors, en partenariat avec la MJC Lorraine. Pour plus d'informations ou pour devenir réparateur/réparatrice bénévole, contactez marie-jo.burgun@mjclorraine.com

- Samedi 18 décembre, 14h - 17h, Maison de la Vie associative, 1 rue de la haute borne à Neuves-Maisons : repair'café, repair'couture, atelier DIY et remoulage, organisé par l'association Echogestes. Contact : contact@echogestes.org.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi 21 et mercredi 22 décembre

(Vacances scolaires)

MARDI

Médiathèque	14H-18H
Multimédia	14H-18H

MERCREDI

Médiathèque	10H-12H et 14H-18H
Multimédia	10H-12H et 14H-18H

La Filoche sera fermée

Du 23 décembre au 03 janvier inclus

La Filoche Espace culturel
90, rue René Cassin 54230 CHALIGNY
www.la-filoche.fr 03 83 50 56 60

Le maire,
les adjoints,
les membres du conseil
et le personnel communal
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année.

MESSEIN

Prochaines dates à ne pas manquer .....

Dans le respect des dernières mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, le pass sanitaire devra obligatoirement être présenté pour toutes manifestations organisées dans les salles communales.

- **19 décembre 2021** : Trail de nuit - Base de loisirs et de plein air.
- **14 janvier 2022** : Soirée jeux - AJM
- **18 février 2022** : Soirée jeux - AJM
- **5 et 6 mars 2022** : Vide-landau - Messein en fête
- **18 mars 2022** : Marché des producteurs à Messein
- **20 mars 2022** : Jeux - AJM
- **27 mars 2022** : Foulée du vigneron - Base de loisirs et de plein air
- **30 mars 2022** : Don du sang - salle Gilbert GARGAM
- **10 avril 2022** : 1er tour des élections présidentielles
- **22 avril 2022** : Soirée jeux - AJM
- **24 avril 2022** : 2ème tour des élections présidentielles
- **30 avril 2022** : Journée découverte - Yoga Soleil
- **8 mai 2022** : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- **13 mai 2022** : Soirée jeux - AJM
- **29 mai 2022** : Triathlon - NMT54
- **30 mai 2022** : Festivélo - CCMM
- **Du 3 au 6 juin 2022** : Exposition et concours de peinture - APPL
- **12 juin 2022** : BROC N'ROLL - DBDC
- **12 juin 2022** : 1er tour des élections législatives
- **17 juin 2022** : Soirée jeux - AJM
- **18 juin 2022** : Fête de la musique - MEF
- **19 juin 2022** : 2ème tour des élections législatives

.....